

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	18 mars 2019	26 mars 2019
Quorum 63		
Votants 78		
Suffrages exprimés : 78		

Séance du 3 avril 2019

N°190403-29

L’an deux mil dix-neuf, le 3 avril à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLE, Maryvonne SCHILD, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET
M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR
Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) représentée par M. Pascal DEBREE
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Joël SALLE
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE
M. Philippe ETIENNE a donné pouvoir à M. Yves LEFRIQUE
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
Mme Christiane HERVIEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)
M. Jacques LEBALLEUR a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY
M. Daniel LEGROS a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jean-Marie FERMENT
M. Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à M. Paul MENARD
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET
M. Jean-Pierre THEVENOT a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET

Absent excusé :

M. Régis PETIT

Absents :

MM Jean-François BOQUET, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Hervé MOUQUET et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Budget Principal – Mise à jour des AP/CP en cours

N°29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'ordonnance n°2005-1026 du 26 Août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales qui autorise la programmation pluriannuelle des opérations d'investissement,

Vu la nécessité de mettre à jour les AP/CP du budget Principal,

Vu les crédits de paiement 2019 inscrits au budget primitif 2019 du budget Principal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2019,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 19 mars 2019,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la mise à jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau ci-joint,**
- **autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Gerard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendent le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Certifié exécutoire par le
PRÉSIDENT, compte tenu de
la Réception en Sous-Préfecture
le 11/04/19



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20190403-190403-29-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT BUDGET PRINCIPAL (montants TTC)

NOM DE L'ARTICLE	N°	N° PROJET	NOM DE L'ARTICLE	MONTANT DES CP DÉPENSES			MONTANT LIQUIDE AU 31 MARS 2020	MONTANT PRÉVISIONNEL	CP 2020 PRÉVISIONNEL	CP 2021 PRÉVISIONNEL	CP DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES	OBSERVATIONS SUR LES MODIFICATIONS AU BUDGET PRÉVU
				MONTANT AU 31 MARS 2020	RECETTES PÉRIODIQUES	RECETTES PÉRIODIQUES						
MODIFICATION	00000001		MARQUE MONTAGNE GESTION DES DECHETS SOLIDES SUITE A LA RESTRUCTURATION	3000000		3000000	3000000	4000000	3000000	3000000	0	La mise en place de BIODOM n'ayant pas été votée, les crédits de paiement 2019 correspondent aux paiements des factures en attente de la mise en service de BIODOM.
MODIFICATION	00000002		PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIES COMMUNALES 2017-2020	8000000		8000000	8000000	1 200 000	8000000	8000000	0	Nouvelle répartition des crédits de paiement en faveur des travaux de financement du projet.
MODIFICATION	00000003		AMÉNAGEMENT D'ALBATRE	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Aucune modification.
MODIFICATION	00000004		NOUVELLE ZONE DE DEVELOPPEMENT	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Nouvelle répartition des crédits de paiement en faveur des travaux de financement du projet.
MODIFICATION	00000005		RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE MAUTZENS	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Nouvelle répartition des crédits de paiement en faveur des travaux de financement du projet.
MODIFICATION	00000006		AMENAGEMENT D'UN JAC	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Nouvelle répartition des crédits de paiement en faveur des travaux de financement du projet.
MODIFICATION	00000007		TRAVAUX AVANT PORT	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Nouvelle répartition des crédits de paiement en faveur des travaux de financement du projet.
MODIFICATION	00000008		PORT COTTE	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Aucune modification.
MODIFICATION	00000009		ZONE D'UNION DU SITE DES BARRÉS SAUR	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Opération terminée - A.P. à débiter.
MODIFICATION	00000010		AMENAGEMENT EQUIPEMENT PORTAIRE MAUTZENS	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Opération terminée - A.P. à débiter.
MODIFICATION	00000011		PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIES COMMUNALES 2017-2020	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Opération terminée - A.P. à débiter.
MODIFICATION	00000012		REABILITATION ESPACE PUBLIC MAUTZENS	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	La modification porte uniquement sur la répartition des crédits en fonction de l'évolution des demandes des Communes.
MODIFICATION	00000013		ATTENTION NOUVEAU COMPLEXE COMMUNAL	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	La modification à la baisse car le coût est moins élevé que prévu.
MODIFICATION	00000014		ACHAT D'UN CAR	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Opération terminée - A.P. à débiter.
MODIFICATION	00000015		PROGRAMME D'ENTRETIEN PUBLIC	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Nouvelle répartition des crédits de paiement en faveur des travaux de financement du projet.
MODIFICATION	00000016		TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Nouvelle répartition des crédits de paiement en faveur des travaux de financement du projet.
MODIFICATION	00000017		SEMPLE CULTUREL COMMUNAUTAIRE	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Nouvelle répartition des crédits de paiement en faveur des travaux de financement du projet.
MODIFICATION	00000018		AMENAGEMENTS DE VOIES MAUTZENS	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Nouvelle répartition des crédits de paiement en faveur des travaux de financement du projet.
MODIFICATION	00000019		TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Nouvelle répartition des crédits de paiement en faveur des travaux de financement du projet.
MODIFICATION	00000020		TRAVAUX AVANT MAUTZENS	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Aucune modification.
MODIFICATION	00000021		TRAVAUX AVANT MAUTZENS	2000000		2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	0	Aucune modification.
TOTAL A.P.				8 500 000		8 500 000	8 500 000	13 500 000	8 500 000	8 500 000	0	